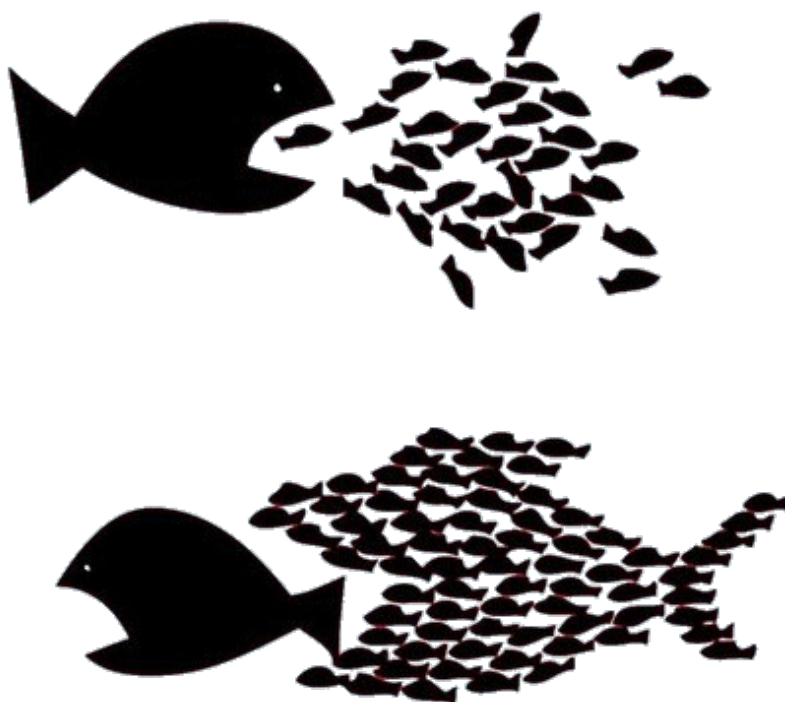




Livret d'accueil de l'Union Syndicale Solidaires Isère

Année 2025

**SE DÉFENDRE ET MILITER
AU SEIN DE SOLIDAIRES 38 !**



Mot d'introduction

Ce Livret d'accueil de Solidaires 38 a pour but de rassembler toutes les infos permettant de comprendre l'organisation de cette union syndicale départementale. Il est mis à jour le plus régulièrement possible. Solidaires 38 fonctionne avec l'énergie militante et l'engagement des personnes impliquées (dynamisme des commissions, mandaté.es, ...). Ainsi, ce livret a aussi pour but d'éveiller votre curiosité et de permettre à chacun·e de franchir le pas du militantisme interprofessionnel à Solidaires 38. Tout le monde est bienvenu·e. !

1. Notre carte de visite syndicale

a. Introduction

Face aux suppressions d'emploi, aux remises en cause de nos droits, aux abus des patrons, les « débrouilles » individuelles ne peuvent être une solution. Nous avons besoin d'un outil pour mieux nous défendre et repenser les solutions, individuellement et collectivement. Cet outil, c'est le syndicat !

Solidaires est une union interprofessionnelle qui fédère des syndicats du secteur privé, des fédérations de la fonction publique, des entreprises publiques, indépendamment de tout parti politique dans le secteur de l'Isère. Les syndicats SUD/Solidaires appartiennent à des secteurs professionnels très divers. Nous hébergeons aussi en notre sein Solidaires Étudiant·e·s, les chômeur·se·s et les précaires avec Précaires Solidaires et les retraité·e·s avec l'UNIRS.

Solidaires a une double fonction :

- ➔ La défense des revendications des travailleur·euse·s quels que soient leur entreprise ou leur statut (salarié·e·s, fonctionnaires, retraité·e·s, chômeur·euse·s, précaires, en formation, en service civique, stagiaires, apprenti·e·s, intérimaires, saisonnier·e·s, pigistes, indépendant·e·s, auto-entrepreneur·se·s, intermittent·e·s, artisans, commerçant·e·s, exploitant·e·s agricoles, libéral, détenu·e·s...)
- ➔ La transformation sociale : en finir avec le capitalisme, pour une société plus juste et démocratique

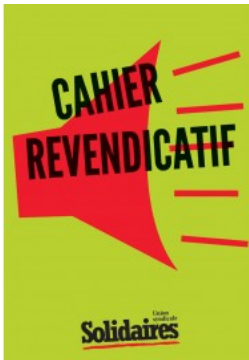
Nous mettons en œuvre un syndicalisme de contre-pouvoir, de luttes, en nous organisant entre travailleur·se·s, précaires, en formation pour construire un rapport de force, de classe, en vue de contrer les politiques patronales et gouvernementales.



En tant que mouvement syndical, nous luttons :

- **contre** toutes les discriminations, le racisme, le sexisme, l'homophobie et particulièrement contre l'extrême droite (porteuse de haine) qui divisent les classes populaires ;
- **pour** l'écologie : il ne peut y avoir de progrès sans remettre en cause les modes de production capitalistes et la consommation de masse qui détruisent la planète.
- **pour** la défense immédiate des travailleurs et travailleuses. Face à la hiérarchie, la répression syndicale, les casses sociales, ... nous organisons des formations sur des sujets qui traversent tous les champs de syndicalisation.
- **pour** la transformation sociale : il est primordial de renforcer le syndicalisme de lutte et de transformation sociale à tous les niveaux (local, national, européen, international) pour imposer ensemble un autre partage des richesses dans un monde plus solidaire et plus égalitaire !

b. Nos valeurs



Solidaires a un projet de transformation sociale : anticapitaliste, féministe, internationaliste, antiraciste et écologique. Cela repose sur un certain nombre de principes : la défense des services publics, la mise en commun des ressources, le partage des richesses, l'égalité des droits ou encore le respect des libertés fondamentales, la préservation de l'environnement. Les revendications de Solidaires sont listées dans le « Cahier revendicatif ».

c. Union syndicale Solidaires

Notre Union syndicale Solidaires Isère fait partie de l'Union syndicale Solidaires.



L'Union syndicale Solidaires est composée de fédérations et syndicats nationaux, et d'Unions locales et régionales. Elle existe depuis 2003 mais a des racines bien plus anciennes dans le syndicalisme.

Elle défend les travailleurs et les travailleuses en France, quelle que soit leur origine et leur culture, et travaille avec les organisations de jeunesse, de chômeurs et chômeuses, de paysan·nes, d'habitant·es. , ...

Elle entretient des relations fraternelles avec de nombreuses organisations syndicales et d'associations à l'étranger pour faire vivre la solidarité internationale.

<https://solidaires.org>

31 rue de la Grange aux Belles

75 010 Paris

tel : 01 58 39 30 20 - fax : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org

2. Comment ça marche Solidaires 38 ?

Solidaires 38 est l'Union de tous les syndicats SUD/Solidaires des différents secteurs présents sur le département de l'Isère, soit une vingtaine d'organisations.

Qui décide ?

Les décisions sont prises à l'occasion du Congrès ou lors des réunions de Bureau, où tous les syndicats participent.

Qui applique ?

Le Secrétariat met en application les décisions du Bureau, en lien avec les syndicats et les commissions.

Les organes de décision et de mise en application :

- **Le Congrès :**

Il se réunit tous les trois ans et définit les grandes orientations de l'union départementale. Il se prononce sur les rapports d'activité et financier. Le prochain se tiendra en 2027.

- **Le Bureau :**

Entre chaque Congrès, c'est le Bureau qui est l'organe de décision de l'union syndicale. Il se réunit tous les premiers mardis du mois à 18h30 (sauf exception). Chaque syndicat présent en Isère et quelle que soit sa taille, a une voix. Il peut décider de créer des commissions spécialisées (voir paragraphe « Commissions »).

- **Le Secrétariat :**

Il se réunit toutes les semaines. C'est un exécutif qui met en application les décisions du Bureau et qui rend des comptes à celui-ci. Il est composé d'au moins quatre membres : un à cinq co-délégué·e·s départementaux, un·e trésorier·e et un·e trésorier·e adjoint·e. Ils sont mandaté·e·s par les syndicats à l'issue du Congrès tous les 3 ans. Les co-délégué·e·s départementaux gèrent le fonctionnement interprofessionnel au quotidien.

- **AG annuelle :**

Le Secrétariat et les Commissions présentent un bilan de l'activité de l'année. L'AG peut mettre en discussion les orientations à venir.

Le mode de décision et les votes :

La règle des prises de décision est la même en Congrès, qu'en Bureau, ce sont les syndicats membres qui disposent d'un droit de vote et non pas les individus. Un syndicat = 1 voix. La règle est la recherche du consensus. Un quorum de quatre syndicats membres est exigé pour qu'une décision puisse être prise.

Les statuts et le règlement intérieur

Les statuts : ils sont déposés en mairie et fondent juridiquement l'Union syndicale. Ils permettent à l'Union syndicale d'ester en justice. C'est également sur eux que l'on pourra s'appuyer pour trancher d'éventuels conflits internes.

Le règlement intérieur : ce sont des règles de fonctionnement. La différence avec les statuts c'est que le règlement intérieur n'est pas officiellement déposé.

Au 01 Avril 2025, les 4 co-secrétaires départementaux sont :

- Delphine (SUD Éducation)
- Etienne (SUD Éducation)
- Jules (Solidaires Étudiant·e·s)
- Violaine (SUD Rail)

Au 01 Avril 2025, les trésoriers sont:

- Pierre Yves (SUD Energie)
- Laurent (Solidaires Météo)
-

Le Secrétariat et les trésoriers sont joignables au courriel suivant :

solidaires38@gmail.com

3. AG des adhérent·e·s – ouvertes à tou·te·s

Sur demande d'au moins trois syndicats membres de l'Union peut être organisée une « AG des militant·e·s ». Cette réunion permet aux structures SUD/Solidaires de mobiliser leurs adhérent·e·s afin d'être impliqué·e·s dans les débats et les discussions.

Ces AG sont convoquées lors de l'implication de Solidaires dans les mobilisations sociales importantes, par exemple :

- Loi Travail, retraites
- Front Social,
- Dissolution de l'assemblée
- Gilets jaunes etc.



POUR LA DÉMOCRATIE
ET LA JUSTICE SOCIALE
**FAIRE
FRONT**
Solidaires **CONTRE
L'EXTRÊME DROITE**

4. Histoire de Solidaires

a. Nationale

L'Union Solidaires est issue de la convergence, au début des années 90, de deux syndicats :

- SUD PTT créé en 1989 par des équipes combatives exclues de la CFDT ;
- le Syndicat National Unifié des Impôts (SNUI*) animateur de la très longue grève des services fiscaux de 1989.

**Le SNUI est membre d'un regroupement de syndicats, le Groupe des dix (G10) qui, en 1947 (scission CGT-FO) avaient choisi l'autonomie plutôt que le renoncement à l'indépendance vis-à-vis du monde politique que supposait alors l'affiliation aux confédérations.*

Dans la santé des équipes syndicales combatives de la CFDT créent CRC (Coordonner Rassembler Construire), qui deviendra SUD Santé Sociaux en 2000.

1992 : Les SUD adhèrent au G10. Ils seront également très actifs dans le mouvement des sans droits (DAL, AC !, Act Up).

1995 : Les SUD sont très actifs dans le mouvement social contre la réforme des retraites ; premières apparitions remarquées dans les cortèges. À la fin du conflit, des oppositions sortent de la CFDT (SUD Rail, Chimie, Michelin, Basse Normandie), d'autres se créent (SUD Éducation).

Janvier 1998 : Congrès fondateur de l'Union syndicale Groupe des Dix.

Le G10 sera partie prenante de toutes les initiatives altermondialistes (sommets, marches européennes contre le chômage), soutien à la Confédération paysanne (OGM, malbouffe), soutien aux sans droits. Le congrès affirme non seulement un syndicalisme combatif mais aussi un syndicalisme porteur d'un projet de transformation sociale (écologique, internationaliste et anticapitaliste). Le G10 participera à la création de lieux d'éducation populaire et de réflexion (Copernic, ATTAC...) et se veut un lieu de rencontre pluraliste entre toutes celles et ceux qui veulent agir contre la mondialisation libérale.

2001 : Deuxième congrès = le G10 devient Solidaires. Le principal obstacle à l'élargissement porte sur les règles de représentativité syndicale.

En 2003 lors du conflit sur les retraites dans la fonction publique, Solidaires s'est unifiée pour la construction d'une grève générale reconductible. Adhésion du SPASMET Météo (ex-CFDT) et d'équipes CFDT qui viennent renforcer les syndicats SUD déjà existants.

2004 : Troisième congrès = adoption du nom Union syndicale Solidaires et impulsion à la constitution des Solidaires locaux.

2006 : Implication dans le conflit contre le contrat première embauche (CPE) => intégration dans l'intersyndicale nationale + développement de SUD Étudiant. Solidaires obtient la représentativité dans la fonction publique.



2009: les Solidaires locaux ont désormais le droit de vote en Congrès et en Comité national.

2013: Solidaires joue un rôle très actif dans la construction du Réseau syndical international de solidarité et de luttes qui regroupe plus de 40 syndicats ou fédérations sur les 6 continents.

b. En Isère

Dans le département de l'Isère, Solidaires 38 s'est construite à partir de cinq syndicats du secteur public SUD PTT, SNUI (aujourd'hui Solidaires Finances Publiques), SUD-Rail, SUD Santé Sociaux, SUD Éducation.

Solidaires 38 a été présente dans tous les grands conflits 2003 (retraites), 2006 (CPE), 2008 (crise), 2010 (retraites), 2016 (loi Travail), retraites en 2019/2020 etc.

Dans ces conflits, nous avons développé une double démarche :

- ➔ Agir en intersyndicale locale afin de favoriser le développement unitaire des luttes et la construction d'un mouvement de grève générale ;
- ➔ Participer à l'animation de mouvements sociaux pour construire une convergence des luttes (AG inter-luttes, Collectif contre la privatisation de la Poste, Urgence Retraite Justice Sociale, Nuit Debout, Front Social...).

Les congrès départementaux de 2014, 2017 et 2021 ont choisi de favoriser le développement de Solidaires dans le secteur privé et dans les collectivités territoriales. Une union intersyndicale Précaires Solidaires a été créée afin de tenir compte du développement de la précarité dans le monde du travail. La place originale occupée par Solidaires 38 au sein du mouvement social grenoblois attire également des demandes de syndicalisation de salarié·e·s isolé·e·s qu'il faut organiser.



5. Liste des structures syndicales adhérentes en Isère

Organisations adhérentes de l'Union syndicale Solidaires Isère :

<https://solidaires-isere.fr/les-differents-sud-en-isere/>



a. Secteurs publics et para-publics :

- SNUPFEN Solidaires (Office National des Forêts)

Site internet : <http://www.snupfen.org/> **Courriel** : snupfen38@gmail.com

- Solidaires Finances Publiques

Site internet : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/380/>

Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr

- Solidaires-Météo

Site internet : <https://www.solidaires-meteo.org/> **Courriel** : syndicat.solidaires@meteo.fr

- Solidaires SUD Emploi Auvergne Rhône-Alpes (Pôle Emploi)

Site internet : <https://solidaires.org/Solidaires-SUD-Emploi-1729>

Courriel : sudemploi.ra@gmail.com

- SUD Collectivités Territoriales

Site internet : <https://www.sud-ct.org/> **Courriel** : sudct38@gresille.org

- SUD Éducation 38

Site internet : <https://www.sudeducation38.org/> **Courriel** : isere@sudeducation.org

- SUD Énergie DTG (Division technique générale)

Site internet : <http://www.sudenergie.org/site/> **Courriel** : dtg-sud-energie@edf.fr

- SUD Énergie ENEDIS DR Alpes

Site internet : <http://www.sudenergie.org/site/category/nos-syndicats/distribution-erdf-grdf/enedis-dr-alpes/>

Courriel: alp-sudenergie@enedis.fr

- SUD-Rail Alpes

Site internet : <https://sudrail.fr/> **Page facebook** : <https://www.facebook.com/sudrail.chy>

Courriel : sudrail.chy@gmail.com

- SUD Santé Sociaux Isère

Site internet : <http://www.sudsantesociaux.org/> **Courriel** : sudsantesociaux38@gmail.com

- SUD Travail et Affaires Sociales (Inspection du travail)

Site internet : <http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/>

Courriel : ddets-sudtravail@isere.gouv.fr

- SUD PTT Isère et Savoie (Activités postales et de télécommunication)

Site internet : <https://sudptt38-73.fr/>

Courriel : sud.poste.alpes@orange.fr (Poste) / sudisere@orange.fr (Orange)

- Solidaires CCRF-SCL (Concurrence, Consommation, répression des fraudes et service commun des laboratoires)

Site internet : <https://www.solidaires-ccrf-scl.org/> **Courriel** : solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr

- Solidaires SEMITAG (Transports de l'agglomération grenobloise)

Courriel : solidaires.semitag@gmail.com

b. Secteur privé :

- ASSO Solidaires (secteur associatif)

Site internet : <https://syndicat-asso.fr/> **Courriel** : syndicat.asso38@gresille.org

Page facebook : <https://www.facebook.com/solidaires.asso38/>

- SUD FNAC

Contact : Alba Simonian – 06 66 03 03 43

Page facebook : <https://www.facebook.com/SudFnac/>

- Solidaires Informatique

Site internet : <https://solidairesinformatique.org/>

Courriel : contact.isere@solidairesinformatique.org

- SUD VFD

Courriel : solidaires.vfd@gmail.com

Contact via Syndicat Transports Urbains et Interurbains Isère : sud.solidaires.tui38@gmail.com

- Syndicat Transports Urbains et Interurbains SUD Solidaires Isère

Courriel : sud.solidaires.tui38@gmail.com

- SUD Santé Sociaux Isère

Site internet : <http://www.sudsantesociaux.org/> **Courriel** : sudsantesociaux38@gmail.com

- SUD CHR : Sud Cafés Hôtellerie Restauration

Courriel : sudchr38@proton.me

- SUD Ouvrier-e-s agricole

Courriel : salariatagricoleisere@disroot.org

c. Autres :

- Solidaires Étudiant-e-s Syndicats de Luttés

Site internet : <https://solidairesetudiantsgrenoble.wordpress.com/>

Courriel : solidaires.etudiants.grenoble@gmail.com

Page facebook : <https://www.facebook.com/SolidairesEtudiantsGrenoble/>

- UNIRS : Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité·e·s Solidaires.

Pour l'instant, il n'y a pas de section active dans le 38 (juste quelques retraité·e·s qui suivent ces questions), elle est en cours de création. En attendant, plus d'infos à ce lien national :

<https://solidaires.org/UNIRS-Union-nationale-interprofessionnelle-des-retraite-es-solidaires>

- Adhérent·e·s direct.e.s

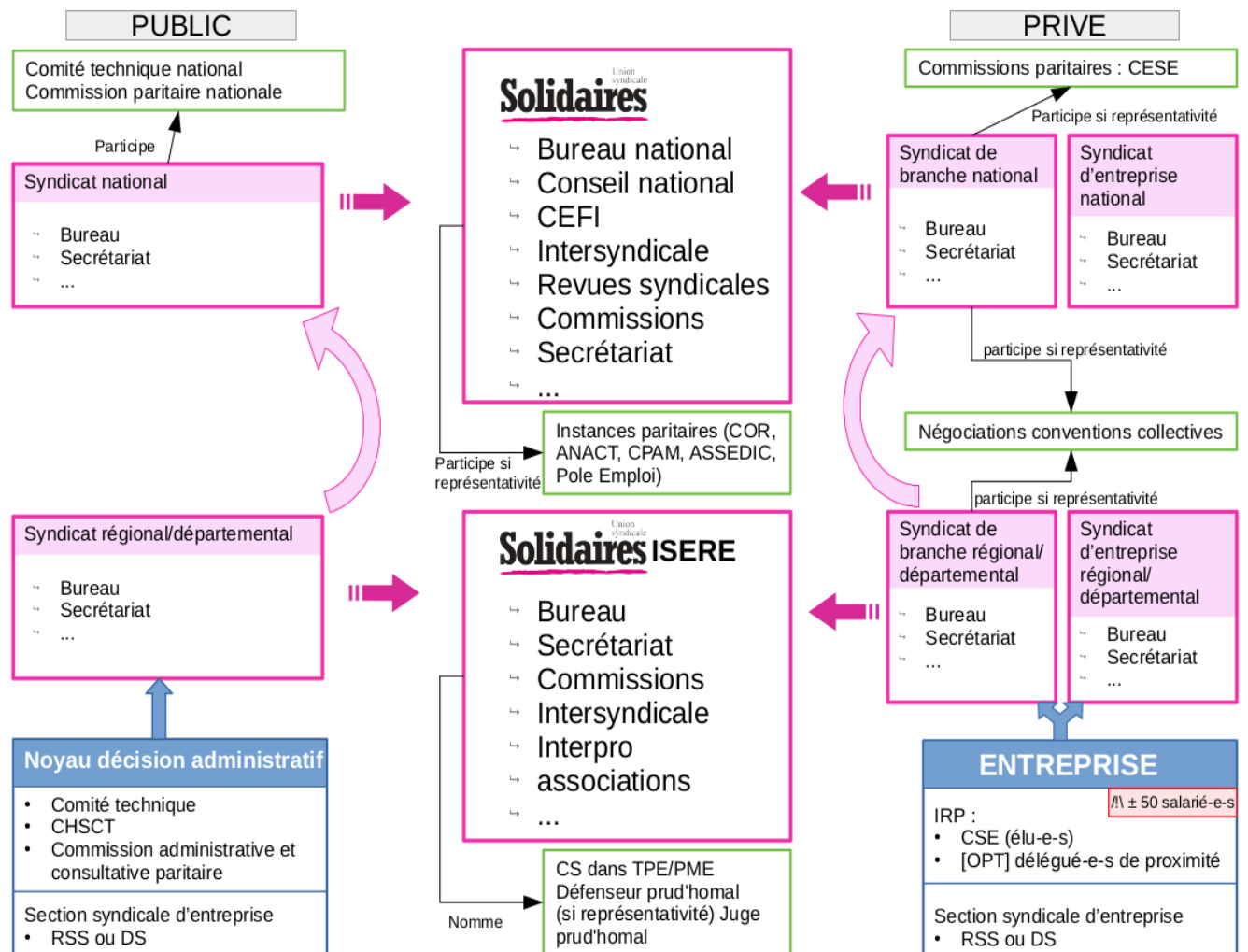
Solidaires accueille toute personne partageant nos valeurs et désirant se syndiquer. Dans le cas où des travailleuses et travailleurs, quels que soient leurs statuts (salarié·e·s, fonctionnaires, retraité·e·s, privé·e·s d'emploi, en formation, en service civique, stagiaires, apprenti·e·s, intérimaires, saisonnier·e·s, pigistes, indépendant·e·s, auto-entrepreneur·se·s, intermittent·e·s, artisans, commerçant·e·s, exploitant·e·s agricoles, libéral, détenu·e·s...) ne peuvent être rattaché·e·s à un syndicat sur le département de l'Isère, qu'il n'existe pas de structure syndicale membre de Solidaires Isère dans leur secteur professionnel, ceux-ci, celles-ci peuvent adhérer directement, de façon provisoire, à l'Union syndicale Solidaires Isère.

Nous proposons à ces adhérent·e·s la possibilité de recevoir une information régulière des activités de Solidaires 38, de participer aux Assemblées Générales de l'Union syndicale, aux rencontres thématiques régulières, aux formations et bien entendu la possibilité de militer au sein de l'Union syndicale (commissions, collectifs...) en fonction de leurs disponibilités et motivations.

Dès lors qu'une structure couvrant le champ du secteur professionnel d'un·e adhérent·e direct·e est créée, l'adhésion de cet adhérent·e est transférée à la nouvelle structure.

L'ensemble des syndicats de branche de l'Union syndicale Solidaires au niveau national est listé sur le lien suivant : <https://solidaires.org/-Les-structures-de-branche->

6. De la section locale à l'Union nationale Solidaires



7. Les droits

a. Droit de grève

- Secteur privé

Tout·e salarié·e d'une entreprise peut utiliser son droit de grève. La grève est un droit individuel mais qui s'exerce collectivement.

Il n'est pas nécessaire que la majorité des salarié·e·s ou que l'ensemble des salarié·e·s de l'entreprise participent à la grève.

Par conséquent, une personne salariée peut faire grève mais elle ne peut pas la faire seule, sauf :

- ➔ si elle suit un appel à la grève lancé au niveau national,
- ➔ si elle est la seule personne salariée de l'entreprise.

Pour être valable, en dehors des appels nationaux, la grève doit réunir les 3 conditions suivantes :

- ➔ Un arrêt total du travail

- Une concertation des salarié·e·s, donc une volonté collective (l'appel d'un syndicat à faire grève n'est pas nécessaire)
- Des revendications professionnelles (revendications salariales, portant sur les conditions de travail ou la défense de l'emploi par exemple)

Si ces 3 conditions ne sont pas réunies, il n'y a pas exercice normal du droit de grève mais mouvement illicite. C'est le cas notamment :

- Des grèves perlées (travail effectué au ralenti ou dans des conditions volontairement défectueuses)
- Des grèves limitées à une obligation particulière du contrat de travail des salarié·e·s (sur les heures d'astreinte par exemple)
- D'actions successives menant au blocage de l'entreprise sans arrêt collectif et concerté du travail
- Des grèves fondées uniquement sur des motifs politiques

Dans le secteur privé, un mouvement de grève peut être déclenché à tout moment. Les salarié·e·s qui veulent utiliser leur droit de grève n'ont pas à respecter de préavis.

Une grève est licite même si elle n'a pas été précédée d'un avertissement ou d'une tentative de conciliation avec l'employeur. L'employeur doit cependant connaître les revendications professionnelles des salarié·e·s au moment du déclenchement de la grève.

Les salarié·e·s ne sont pas tenu·e·s d'attendre le refus de leur employeur à satisfaire leurs revendications pour entamer la grève.

Le/la salarié.e gréviste n'est pas tenu.e d'informer son employeur de son intention d'exercer son droit de grève. Il n'existe aucune durée minimum ni maximum. La grève peut être de courte durée (1 heure ou même moins) ou bien se poursuivre pendant une longue période (plusieurs jours ou semaines). Elle peut être répétée. Par exemple, un arrêt total et concerté du travail d'1/4 d'heure toutes les heures pendant 10 jours relève d'un exercice normal du droit de grève. L'exercice du droit de grève ne doit pas être mentionné sur le bulletin de paie du gréviste. Aucun·e salarié·e ne peut être sanctionné·e, ni faire l'objet d'une discrimination (par exemple en matière d'augmentation de salaire) pour avoir fait grève. Tout licenciement motivé sur ce fondement est nul.

- Services publics et transports :

Le droit de grève dans les services publics est soumis à beaucoup d'exception et dans le secteur « para-public » il peut exister des accords locaux restreignant le droit de grève.

Néanmoins, la règle générale est :

Le droit de grève est obligatoirement encadré par le dépôt d'un préavis de grève déposé cinq jours francs avant le déclenchement de la grève par un syndicat représentatif. Ce préavis peut être limité (un jour, deux jours, une semaine etc.) ou illimité. Il doit préciser la date de début de la grève et les services concernés. Seul le juge administratif peut déclarer l'illégalité d'un préavis. Un·e salarié·e ne peut donc pas être sanctionné·e tant

que cette illégalité n'a pas été prononcée par le juge. Le.la salarié.e est titulaire de son droit de grève. Il.elle peut donc, dans le cadre de la durée définie par le préavis, commencer la grève, l'interrompre et la reprendre quand il.elle veut. C'est également lui.elle qui en définit la durée horaire (1h, 1/2 journée ou journée entière).

Concernant le salaire pendant les jours de grève, il existe beaucoup d'exceptions, ainsi il est important de se renseigner auprès de votre syndicat !

Pour la fonction publique territoriale : le préavis de grève n'est obligatoire que dans les collectivités territoriales comptant plus de 10 000 habitant-es. L'agent-e n'a pas à se déclarer gréviste à l'avance, mais la déclaration préalable peut être imposée dans certains services, ainsi que l'obligation de faire grève dès la première heure de la prise de service qu'il y ait eu signature d'un protocole interne ou pas en vertu de la loi du 6 août 2019.



b. Généralités

Le site de Solidaires Isère rassemble des liens pour trouver des sources d'information et connaître ses droits :

<https://solidaires-isere.fr/connaître-ses-droits/>

Vous y retrouverez des liens notamment vers le site national <https://solidaires.org/>, mais également vers <http://la-petite-boite-a-outils.org/>

8. Communication dans Solidaires 38

a. Listes mails d'échanges internes.

@solidaires38bureau : cette liste doit permettre des échanges de courriels entre les syndicats et les mandaté-e-s de Solidaires Isère. Cette liste est notamment très utile pour la diffusion des informations de fonctionnement de Solidaires Isère (convocation des réunions de Bureau, comptes-rendus, discussions voire décisions etc). Tous les syndicats SUD/Solidaires de l'Isère y sont inscrits.

@solidaires38militants : cette liste est une liste de diffusion, seulement à partir de solidaires38@gmail.com. Elle doit permettre ponctuellement une information plus large aux militant-e-s de Solidaires Isère, notamment sur les aspects interprofessionnels et dans les contextes de mobilisations sociales.

Pour être inscrit-e ou pour se désinscrire à cette liste, il faut contacter le secrétariat (mail à solidaires38@gmail.com).

b. Site internet de Solidaires Isère, agenda et réseaux sociaux

Depuis l'été 2017, Solidaires Isère s'est doté de son propre site internet, accessible à l'adresse :

<https://solidaires-isere.fr>



Pensé pour être simple, lisible et clair, ce site permet notamment l'expression autonome de Solidaires Isère. Il permet de publier les communiqués et informations de chaque syndicat membre de Solidaires Isère. Il donne un aperçu de notre syndicalisme et des liens utiles.

Solidaires Isère dispose d'une page facebook :

<https://www.facebook.com/solidaires.isere/>



La page facebook fonctionne en synergie avec le site internet. Régulièrement actualisée, elle regroupe environ 6 000 personnes début 2022. Les militant·e·s qui utilisent facebook sont invité·e·s à la suivre et à éventuellement y inviter leurs contacts. La page revêt notamment une importance parfois décisive lors d'événements ou de contextes propices au mouvement social.

Pour relayer une information sur le site ou sur la page facebook, il faut s'adresser à Solidaire 38.

Solidaires Isère est aussi présent sur :

Whatsapp :

<https://chat.whatsapp.com/Dn6jkmcl0epLIYhQ5lxMMA>



Signal ;

<https://signal.group/#CjQKIzHCoEAkbk5q1KG9Z2OXKi7Pz5B0dhyIQkLWyQzGIMpEhA995v38lCnGkSM5a4LOQo->



Instagram :

<https://www.instagram.com/solidairesisere/>



Mastodon :

<https://mastodon.social/@solidaires38>



c. Unions locales

Depuis le congrès de 2021, Solidaires Isère a pour objectif de développer les unions locales (UL) sur l'Isère pour favoriser les dynamiques interprofessionnelles au plus proche des adhérent·e·s.

Des UL sont actuellement en cours de création

- dans le Trièves (avec une liste d'échange mail et un local au Percy)
- dans le Nord Isère (liste mail d'échange)

Pour être inscrit·es sur le groupe d'échange, envoyez un mail à solidaires38@gmail.com

d. Sites fédéraux/base de données/outils graphiques/logos

La charte graphique numérique de Solidaires Isère reprend celle de l'US Solidaires et des fédérations SUD/Solidaires. Les meilleures ressourceries sur la forme comme sur le fond restent leurs sites internet et leurs réseaux sociaux. Certains syndicats mettent en place des parties internes pour leurs militant·e·s, où sont regroupés des fiches, supports, logos etc.

Côté interprofessionnel, différents sites de l'US Solidaires proposent des contenus de fond et des visuels et vidéos utiles pour la communication des syndicats.

On notera notamment:

- le site de l'US Solidaires <https://solidaires.org/>,
- le site www.lesutopiques.org pour les textes de fond,
- <http://la-petite-boite-a-outils.org/> regroupant des outils sur les questions Santé au Travail,
- <https://solidaires.org/La-formation-syndicale> pour la formation.

De plus, chaque fédération SUD/Solidaires et autres Solidaires locaux dispose de ces outils numériques, répertoriés ici : <https://solidaires.org/Les-structures-de-branche> et là <https://solidaires.org/Les-Solidaires-locaux>.

Les adhérent·e·s sont invité·e·s à connaître ces outils et plateformes numériques et à en faire usage.

e. Aides à la communication et à la prise en main des outils numériques / soutien technique

La commission communication de Solidaires Isère peut ponctuellement aider des syndicats ou militant·e·s demandeur de soutien lié à la communication et notamment aux outils numériques (mise en place d'une page réseau sociaux pour un syndicat par exemple).

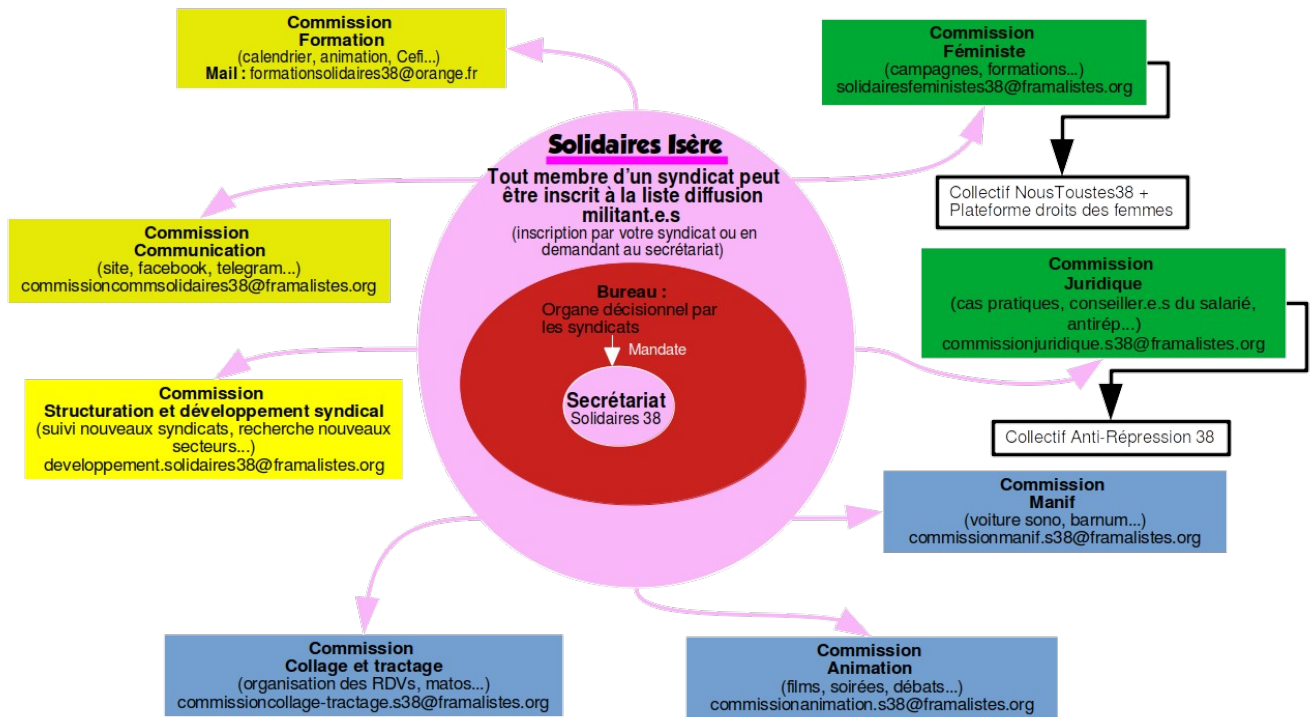
9. Les ressources de Solidaires Isère :

- ➔ Des permanences des syndicats pour des conseils/accompagnements collectifs et individuels.
- ➔ Des mobilisations pour défendre nos droits sociaux.
- ➔ Des formations syndicales pour connaître ses droits.
- ➔ Des conseiller·e·s du salarié SUD/Solidaires : il.elle.s assistent les salarié·e·s dans les entreprises (et associations) dépourvues de représentant·e·s du personnel, lors de l'entretien préalable à éventuel licenciement ou d'une rupture conventionnelle.
- ➔ Des défenseur·seuse·s syndicaux : il.elle.s accompagnent les salarié·e·s dans le montage et la défense de leur dossier aux Prud'hommes en lien, ou non, avec un·e avocat·e.
- ➔ Des contacts avec des cabinets d'avocat·e·s et d'expert·e·s en droit du travail.
- ➔ Des représentations dans les entreprises / fonctions publiques / associations / institutions pour défendre les droits des travailleuses et travailleurs... et pas ceux des patrons !
- ➔ Des appuis des syndicats présents et des réponses à vos questions syndicales :-)
- ➔ *Expression Solidaires*, et les parutions de Solidaires national *Les Utopiques*.
- ➔ Les revues et fiches pratiques sur les droits syndicaux et les droits du travail, publiées par Solidaires national.
- ➔ Les manuels de formation de Solidaires (Section syndicale, DP, CSE, pression et souffrance au travail...).
- ➔ Des outils informatiques et de reprographie pour le fonctionnement des syndicats.
- ➔ Les équipement nécessaires aux mobilisations (drapeaux, équipements sons...).
- ➔ Les locaux sont ouverts aux initiatives d'événements



10. Présentation des commissions

a. Vue générale



b. Commission Formation

Elle propose des formations interprofessionnelles en lien avec le CEFI Solidaires (Centre d'études et de formation interprofessionnel), basées sur la transversalité des problématiques liées au monde du travail, répondant aux attentes et demandes des adhérent·e·s et syndicats, dans une approche syndicale. Les sujets peuvent être techniques (représentant·e·s du personnel, CHSCT, CSE...), thématiques (juridique, fonction publique...), ou transverses (égalité femmes-hommes, santé au travail...). Plus d'informations ici :

<https://solidaires-isere.fr/nos-formations/> et <https://solidaires.org/Les-stages>

Contact : formationsolidaires38@orange.fr

c. Commission Juridique

La commission juridique est un outil qui vise à mettre en commun nos pratiques et connaissances, à faciliter l'autoformation à la défense juridique pour les personnes impliquées dans l'accueil des salarié·e·s. C'est aussi un moyen pour les conseiller·e·s du salarié et les défenseur·se·s syndicaux de ne pas rester isolé·e·s et de partager les différentes situations vécues dans le monde du travail. Enfin, c'est un outil qui peut permettre de « transversaliser » les luttes. Actuellement cette commission manque de militant·es pour pleinement fonctionner.

Liste d'échange : commissionjuridique.s38@framalistes.org

d. Commission Structuration et Développement syndical

La commission structuration et développement syndical a une triple tâche :

1. Suivre les implantations syndicales du département qui ne sont pas reliées à un syndicat national suffisamment important. Cette tâche peut être de l'aide à la tenue de réunion, à la rédaction de tracts, de l'appui militant ou logistique, de l'appui technique ou juridique ;

2. Réfléchir aux possibilités de développement de Solidaires dans le département et proposer des pistes ;
 3. Suivre et proposer un cadre collectif aux adhérent·e·s isolé·e·s du département.
- Tout·e militant·e intéressé·e peut participer aux travaux de la commission. Actuellement cette commission manque de militant·es pour pleinement fonctionner.

Contact : developpement.solidaires38@framalistes.org

e. Commission Féministe

La commission féministe, c'est un collectif de femmes solidaires, qui s'entraident, s'écoutent, se soutiennent et décident ensemble des luttes qu'elles ont envie de mener.

La commission féministe a pour objectifs de :

- discuter de la place des femmes et des minorisé·e·s de genre dans le monde professionnel et le syndicat,
- regrouper des personnes qui vivent le même système de domination,
- prendre conscience des dominations et oppressions, des agissements sexistes, des violences subies par les femmes et minorisé·e·s de genre, y compris dans le monde du travail.



La commission c'est aussi discuter, analyser les différents types de domination, apprendre à les repérer, se former, prendre du recul sur sa propre expérience.

La commission féministe se réunit en non-mixité choisie, c'est-à-dire sans hommes cisgenre (hommes se reconnaissant dans l'identité de genre qui leur a été assignée à la naissance), l'idée étant de partager nos expériences et d'échanger sur nos ressentis pour construire des outils de lutte et d'émancipation.

Vivre une réunion en non-mixité permet de mieux se rendre compte des mécanismes patriarcaux dans les réunions mixtes.

Si vous avez besoin d'une garde d'enfants, vous pouvez nous contacter

La confidentialité des propos tenus lors des commissions est respectée.

Les actions mises en place tout au long de l'année :

- Nous organisons des formations, notamment "Agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles" et "Agir syndicalement contre les stéréotypes de genre",
- Nous organisons des soirées débats autour de documentaires, de films, ou de sujets particuliers,
- Nous participons à l'organisation des manifestations relatives aux droits de femmes et minorisé·e·s de genre (8 mars, 25 novembre entre autres), qui sont préparées conjointement par l'AG féministe, des syndicats, des partis politiques, associations et collectifs engagés,
- Nous organisons des heures d'informations syndicales, ou des réunions d'information : en 2020, plusieurs réunions se sont tenues pour montrer les conséquences de la réforme des retraites pour les femmes,

- Nous nous réunissons une fois par mois pour discuter de l'actualité des luttes, mais aussi pour être à l'écoute des problèmes de sexisme de chacune dans son travail ou au sein de son syndicat.

Contact : solidairesfeministes38@framalistes.org

f. Commission Communication

La commission communication de Solidaires 38 réalise un travail d'information sur les différents réseaux (site internet, Signal, Telegram, facebook, WhatsApp...). Elle peut ponctuellement aider des syndicats ou militant·e·s demandeurs de soutien lié à la communication et notamment aux outils numériques (mise en place d'une page syndicale sur les réseaux sociaux par exemple).

Contact : commissioncommsolidaires38@framalistes.org

11. Gestion des violences sexistes et sexuelles

Suite au congrès de Solidaires Isère de mars 2024, il a été décidé de mettre en place un protocole contre les VSS.

Cela a impliqué la création d'une cellule d'écoute et une cellule de traitement.

Objectif :

La cellule d'écoute est là pour prendre en charge au plus vite une demande d'une victime de violences sexistes ou sexuelles au sein des syndicats de notre union (pour celles entre autres qui n'auraient pas de cellule d'écoute au sein de leur fédération) voir qui auraient eu lieu dans les locaux de Solidaires Isère.

Cette dernière peut être jointe par téléphone (07 56 84 98 66) ou bien par mail (stopviolenceessolidaires38@disroot.org). Un binôme reçoit la parole de la victime, caractérise les faits de violence et fait des préconisations au syndicat d'appartenance de l'agresseur.

S'il y a besoin de faire une enquête plus approfondie, la cellule de traitement est activée et prend le relais.

Fonctionnement :

La composition des cellules d'écoute et de traitement est de 8 membres pour chacune d'elle. Si aujourd'hui la cellule d'écoute est au complet, ce n'est pas encore le cas pour la cellule de traitement pour laquelle il manque encore 4 personnes. La cellule d'écoute travaille toujours en binôme.

12. Vous avez peut-être vu des drapeaux de Solidaires ailleurs...

Car Solidaires Isère est aussi **présente** :

- aux marches climat,
- aux maraudes syndicales
- aux rassemblements de solidarité internationale (Palestine, ...)
- aux marches féministes (notamment le 8 mars) et soutien aux luttes LGBTQIA+
- à la fête du Travailleur Alpin
- ...

Solidaires Isère est aussi **membre** :

CISEM : Coordination iséroise de solidarité avec les étrangers migrants

Coordination regroupant des organisations, associatives, syndicales et politiques qui se retrouvent dans la plateforme suivante :

- pour la liberté de circulation des personnes affirmée par l'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (la plupart des organisations ci-dessous sont par ailleurs pour la reconnaissance de la liberté d'installation)
- pour la pleine reconnaissance du droit d'asile, en conformité avec les Conventions internationales, notamment avec la Convention de Genève de 1951
- pour la régularisation des sans papiers
- pour le respect des droits fondamentaux (à l'éducation, à un toit, à la santé, au travail...)
- pour le respect effectif de la Convention des Nations Unies des Droits de l'Enfant
- pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales
- pour la suppression de la rétention administrative.

La CISEM est composée des nombreuses associations, syndicats et organisations politiques.

Contacts : cisem.isere@gmail.com

CAR38 (Collectif Anti-Répression 38) :

La commission juridique est en lien avec le groupe inter-orgas d'anti-répression sur Grenoble CAR38. Le CAR38 est un collectif qui propose une aide juridique et financière face à la répression et se retrouve les 1er et 3ème mardi du mois au local de Solidaires. Les infos anti-répression sont rassemblées dans ce guide : <https://solidaires.org/Guide-des-manifestant-es-Solidaires>



Contact CAR 38 : car38@riseup.org / tel : 07.74.24.57.57

Plus Jamais ça / Le Jour d'Après :

Le vendredi 27 mars 2020, 18 responsables d'organisations syndicales, associatives et environnementales parmi lesquels CGT, Attac, Greenpeace, Oxfam et l'Union syndicale Solidaires, signent une tribune commune qui appelle « à toutes les forces progressistes et humanistes [...] pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral ».

Au niveau local cette tribune est reprise et un travail s'organise depuis juin 2020 pour lancer des actions pour construire le jour d'après.



<https://solidaires-isere.fr/2020/04/30/appel-isere-plus-jamais-ca-construisons-ensemble-un-jour-dapres-democratique-ecologique-feministe-et-social/>

Courriel : solidaires38@gmail.com

Vigilance et Initiatives syndicale anti-fascite (VISA)

VISA est une association intersyndicale regroupant localement la CGT, La CNT, la FSU et Solidaires Isère. VISA recense, analyse et dénonce les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du FN/RN sur le terrain social. VISA se veut un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail.

Plus d'infos et les lettres : <https://www.visa-isa.org/fr/node/146125>



13. Organisations amies

- **RLF Isère – Réseau de Lutte contre le Fascisme (ex Ras l'front)**

Nos combats :

- LA LIBERTÉ DE CIRCULER, c'est un droit fondamental comme le dit la déclaration universelle des droits humains. Au lieu d'un contrôle policier toujours plus inhumain et vain, au lieu de barrières criminelles qui favorisent les trafiquants, construisons des DES PONTS, PAS DES MURS.
- LE RACISME : la peur du "grand remplacement", fantasmé avec l'aide de médias complaisants, engendre un racisme dont le seul but est de faire perdurer les rapports de domination parfois même avec la complicité des institutions de l'ÉTAT.
- Le néolibéralisme s'accommode fort bien, (au Brésil comme ailleurs) des RÉGIMES AUTORITAIRES. « Plutôt Hitler que le Front populaire » pourrait encore être son slogan. En France, notre monarchie présidentielle n'a déjà plus que l'apparence d'une démocratie. De dérive en dérive, les classes dominantes pourraient bien faire le lit des fascistes.
- CONTRE LES LOIS LIBERTICIDES. On ne compte plus les lois restreignant les libertés sous prétexte de sécurité et qui en fait, sont souvent promulguées pour rendre impossible toute contestation de l'ordre établi ou du "secret" des affaires.
- En bref, nous sommes POUR L'ÉMANCIPATION de tout un chacun. C'est à dire que chacun•e puisse exercer son libre arbitre et que cesse l'exploitation sans fin(s) : égalité et justice dans le respect des autres et de notre environnement.

Agissons ensemble pour stopper l'extrême droite avant qu'il ne soit trop tard.

Contact : rffvoiron38@no-log.org

Site: rff38.org et <https://www.isere-antifascisme.org/>

- **RESF Isère**



Le Réseau éducation sans frontière Isère regroupe des collectifs de soutien humain, juridique et matériel pour les personnes et les familles sans papiers, en demande d'asile ou réfugiées politiques.

Le RESF s'occupe la plupart du temps de familles dont les enfants sont scolarisés et menacés d'expulsion.

C/O Maison des associations

6, rue Berthe de Boissieux 38000 Grenoble

Tel. : 06 81 03 52 27

resf38@no-log.org / <https://www.facebook.com/RESF38/>

- **DAL 38 Grenoble**

L'Association Droit Au Logement (DAL) a été créée en 1990, par des familles mal-logées ou sans-logis et des militants associatifs de quartier, dans le 20ème arrondissement de Paris.

Les objectifs du DAL :

- Unir et organiser les familles et les individus, mal-logés ou concernés par le problème du logement, pour la défense du droit à logement décent pour tous.
- Exiger l'arrêt des expulsions sans relogement,
- Exiger le relogement décent et adapté de toute famille et personne mal-logée ou sans-logis,
- Exiger l'application de la loi de réquisition sur les immeubles et logements vacants appartenant aux collectivités locales, à des administrations, à l'État, à des banques, à des compagnies d'assurance, à de gros propriétaires, à des professionnels de l'immobilier.
- Plus généralement initier et organiser le soutien, l'information, la promotion d'action ayant pour but de remédier au problème des mal-logés et sans-logis, notamment par des propositions visant à améliorer la législation sur le logement.



Adresse : 20 bis avenue Malherbe – 38100 Grenoble

Tél.: 06 41 30 55 18

Courriel: droitaulogement@gresille.org

Facebook: <https://www.facebook.com/droitaulogement38/>

.....Et bien d'autres !!!!!

14. Récap' des contacts



UNION SYNDICALE SOLIDAIRES ISÈRE

<https://solidaires-isere.fr/>

Courriel: solidaires38@gmail.com

Tél : **04 76 22 00 15** ou **06 56 86 79 93**

Cellule d'écoute : stopviolencessolidaires38@disroot.org ou Tél **07 56 84 98 66**

Facebook : <https://www.facebook.com/solidaires.isere>

signal Solidaires 38 :

<https://signal.group/#CjQKIzHCoEakbk5q1KG9Z2OXKi7Pz5B0dhylQkLWYqzGIMpEhA995v38lCnGkSM5a4LOQo->

Groupe WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/Dn6jkmcl0epLIYhQ5lxMMA>

Instagram : <https://www.instagram.com/solidairesisere/>

Mastodon : <https://mastodon.social/@solidaires38>

Adresse : **3 rue Federico Garcia Lorca 38100 Grenoble**

Accès : arrêt de tramway ligne A MC2

arrêts de bus C4 Paul Claudel / Teisseire et C5 Louis Juvet / Teisseire

L'Union syndicale Solidaires c'est aussi partout en France !

Solidaires: <https://www.solidaires.org/> Courriel : contact@solidaires.org

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris - Tél : 01 58 39 30 20 – Fax : 01 43 67 62 14

**C'EST TOU.TE.S
ENSEMBLE
QU'ON VA GAGNER**

